

Ecrit par Echo du Mardi le 20 avril 2023

Formation juridique : les obligations du chef d'entreprise vis-à-vis des travailleurs qui ne sont pas ses salariés





La confédération des petites et moyennes entreprises de Vaucluse (<u>CPME84</u>) et le cabinet <u>Barthélémy Avocats</u> proposent une formation juridique sur les obligations du chef d'entreprise vis-à-vis des travailleurs qui ne sont pas ses salariés, ce mardi 25 avril.

Si la réglementation en matière de santé et de sécurité a vocation à s'appliquer aux salariés de l'entreprise, d'autres catégories de travailleurs évoluent aussi dans l'environnement de travail. Afin de mieux déterminer les obligations à l'égard de chacune de ces catégories, il importe de revenir sur ce qu'est un salarié, un stagiaire, un salarié mis à disposition quelle que soit l'entreprise « employeur » ou un travailleur temporaire.

Ainsi la <u>confédération des petites et moyennes entreprises de Vaucluse</u>, l'organisation au service des TPE-PME, commerçants et indépendants dans le département et le cabinet spécialisé en droit social, <u>Barthélémy Avocats</u>, s'associent pour proposer une formation juridique, animée par Maître <u>Hélène</u>



Ecrit par Echo du Mardi le 20 avril 2023

Quilichini, sur les obligations du chef d'entreprise vis-à-vis des travailleurs qui ne sont pas ses salariés.

Cette formation aura lieu ce mardi 25 avril, de 8h30 à 12h30, au siège de la CPME84, 4-6 avenue de la Reine Jeanne, à Avignon.

Inscription obligatoire sur contact@cpme84.org ou au 04 90 14 90 90.

J.R.